

**Concours de subventions Projet**

**Module 3 : Critères de sélection et échelle de cotation**

# Titre

Bienvenue à la série de modules d’apprentissage sur le concours de subventions Projet. Dans ce troisième module, les évaluateurs apprendront à interpréter et à appliquer les critères de sélection et l’échelle de cotation du concours, ce qui les aidera à participer efficacement au processus d’évaluation par les pairs.

# Boutons de la barre de lecture

Ce cours est conçu pour être suivi de manière autonome.

Utilisez la barre de lecture ci-dessous pour reprendre la lecture, passer d’une diapositive à l’autre, couper ou rétablir le son et afficher ou masquer les sous-titres. Vous pouvez également consulter la table des matières et réduire ou déplacer la barre de lecture.

# Critères de sélection

La section qui suit est consacrée à l’interprétation des critères de sélection du concours de subventions Projet.

# Critères de sélection 2

Dans le cadre du concours de subventions Projet, les évaluateurs ont la responsabilité d’appliquer les critères de sélection en tenant compte des facteurs qui influent sur les progrès et la productivité des candidats, comme l’historique de congé, le stade de carrière, les domaines de recherche, les acquis expérientiels, les cheminements de carrière atypiques, les responsabilités familiales ou encore les répercussions de la pandémie. À la lumière de sa situation, la démonstration d’excellence d’un candidat doit toutefois être manifeste par rapport à des pairs qui œuvrent dans un domaine semblable et se situent à un stade de carrière comparable.

D’autres points importants sont également à prendre en compte :

* l’évaluation des demandes présentées au [comité de la recherche en santé autochtone](http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/49564.html#4.2.4);
* l’évaluation de toutes les demandes qui comprennent un [essai contrôlé randomisé](https://cihr-irsc.gc.ca/f/49807.html#a.2_4.2.5) comme élément principal de la recherche, pour lesquelles des critères d’évaluation particuliers s’appliquent, indépendamment du comité d’évaluation auquel elles sont assignées;
* l’évaluation des demandes confiées au [comité chargé des projets de commercialisation](https://cihr-irsc.gc.ca/f/49807.html#a.2_4.2.6), qui doit inclure l’examen du plan technique et de recherche ainsi que du plan de commercialisation selon des critères particuliers;
* l’évaluation des demandes assignées au [comité d’évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes](https://cihr-irsc.gc.ca/f/49807.html#a.2_4.2.7).

# Critères de sélection 3

Axés essentiellement sur l’évaluation du concept et de la faisabilité d’un projet, les critères de sélection visent à déterminer si l’idée de départ est solide et importante et si le plan d’exécution est réalisable.

Au moment d’interpréter les critères de sélection, il convient de garder à l’esprit que l’impact des projets de recherche ne se limite pas à leur pertinence sur le plan clinique à court terme et qu’un impact fondamental ou mécaniste est tout aussi important qu’un impact translationnel. Les évaluateurs doivent avant tout déterminer si les travaux feront avancer substantiellement le domaine de recherche proposé.

Le concept sera évalué au moyen du sous-critère « Importance et impact de la recherche », qui concerne le sens de la recherche proposée et ses mérites. La faisabilité sera quant à elle évaluée au moyen de deux sous-critères : « Approches et méthodes », afin de déterminer COMMENT et QUAND le projet devrait être réalisé, et « Expertise, expérience et ressources », pour déterminer QUI participe au projet et OÙ.

# Importance et impact de la recherche

Le sous-critère « Importance et impact de la recherche » vise à évaluer la qualité de la proposition de recherche, qui devrait être axée sur la résolution d’une question liée à un aspect du vaste domaine de la santé.

Pour l’appliquer, il faut répondre aux questions suivantes :

* L’idée du projet est-elle créative?
* La justification du projet repose-t-elle sur un fondement solide?
* Le projet comporte-t-il un but et des objectifs généraux bien définis?
* Les contributions prévues du projet sont-elles susceptibles de faire progresser les connaissances fondamentales ou appliquées en santé, le système de soins de santé ou les résultats sur la santé?

À ce stade, l’objectif n’est pas d’évaluer la faisabilité du projet, son potentiel de réussite ou l’expertise des candidats. Ces aspects seront couverts par le deuxième critère : la faisabilité.

La recherche proposée devrait être axée sur la résolution d’une question liée à un aspect du vaste domaine de la santé.

# Approches et méthodes

Le sous-critère « approches et méthodes » vise à évaluer la qualité de la structure et du plan du projet, y compris ses modalités d’exécution (COMMENT) et son échéancier (QUAND).

Pour l’appliquer, il faut répondre aux questions suivantes :

* Les approches et les méthodes conviennent-elles à la réalisation des retombées et des contributions proposées dans le but de faire progresser les connaissances liées à la santé, les soins de santé, les systèmes de santé ou les résultats sur la santé?
* Les délais d’exécution associés aux livrables du projet sont-ils réalistes?
* La proposition fait-elle mention de difficultés potentielles et de stratégies d’atténuation appropriées?

Les candidats devraient intégrer [les considérations pertinentes relatives au sexe et au genre, à la recherche sur la santé des Autochtones et aux approches d’application des connaissances.](https://cihr-irsc.gc.ca/f/49807.html#a.2_4.2.2.b-1)

# Expertise, expérience et ressources

Le sous-critère « expertise, expérience et ressources » sert à évaluer la pertinence de la combinaison d’expertise, d’expérience et de ressources des candidats et de leur établissement ou organisme, dans la perspective de la capacité à atteindre collectivement les objectifs du projet.

Pour ce faire, il faut répondre aux questions suivantes :

* Les candidats possèdent-ils l’expérience et l’expertise voulues pour diriger le projet et produire les retombées et contributions proposées?
* Le niveau de participation des candidats est-il suffisant?
* Le projet a-t-il lieu dans un contexte (établissement d’enseignement ou autre organisme) facilitant sa réalisation et sa réussite?
* Le candidat démontre-t-il adéquatement sa productivité, les progrès et les retombées de son programme de recherche?

Les évaluateurs doivent mesurer la productivité et les progrès de façon générale en tenant compte de toute une gamme de contributions et de retombées ainsi que de la situation des candidats et de son incidence sur leur parcours.

Certains indicateurs, comme le nombre de publications et de citations ou la valeur et le nombre des subventions de recherche reçues, ne devraient pas être examinés hors contexte pour évaluer la productivité et les progrès. Les évaluateurs sont donc priés de ne pas utiliser les indicateurs bibliométriques, comme l’indice h, comme succédanés d’appréciation de la qualité et de l’incidence d’un article de recherche. Comme l’indique la DORA, « le contenu scientifique d’un article est beaucoup plus important que les indicateurs de publication ou l’image de marque de la revue dans laquelle il a été publié ».

# Qualité des évaluations

Pour chaque demande qui leur est assignée, les évaluateurs produisent des évaluations écrites qui seront lues, entre autres, par les candidats, par les autres évaluateurs et par les présidents et les agents scientifiques des divers comités d’évaluation par les pairs. Au moment d’appliquer les critères de sélection, ils doivent donc s’assurer de la qualité de leur évaluation en veillant à ce qu’elle se conforme aux critères suivants :

* Caractère approprié – Les commentaires sont équitables, compréhensibles, originaux, confidentiels et respectueux.
* Rigueur – L’évaluation est exhaustive, complète et crédible. En d’autres termes, elle fournit une justification détaillée de la cote et une description claire et significative des forces et des faiblesses de la demande, en plus d’aborder tous les critères de sélection applicables.
* Utilité – Les commentaires sont constructifs et ont vocation à aider les candidats à améliorer leurs demandes futures ou à faire avancer leur recherche.

Pour plus de renseignements à cet égard, veuillez consulter l’[Aide-mémoire pour assurer la qualité de l’évaluation](https://www.cihr-irsc.gc.ca/f/50788.html).

# Échelle de cotation

La section qui suit détaille l’échelle de cotation du concours de subventions Projet.

# Échelle de cotation 2

Par souci d’uniformité, les évaluateurs doivent utiliser une échelle de cotation commune. Une demande qui s’inscrit dans la partie supérieure suivante de cette échelle est jugée subventionnable :

Entre 4,5 et 4,9 : la demande est novatrice et comble une lacune importante dans les connaissances. Elle présente peu de faiblesses et démontre que les chercheurs disposent d’une combinaison d’expertise, d’expérience et de ressources exhaustives pour effectuer la recherche.

Entre 4,0 et 4,4 : la demande est très intéressante et les percées possibles sont importantes. Elle démontre que l’équipe de recherche dispose d’une combinaison d’expertise, d’expérience et de ressources appropriées pour effectuer la recherche, bien que certains aspects doivent être légèrement améliorés ou que la description de l’impact ne soit pas claire.

Entre 3,5 et 3,9 : bien que fascinante, la demande a une portée ou des retombées limitées. Elle peut avoir soulevé des doutes quant à sa faisabilité ou à l’équipe de recherche proposée; autrement dit, la demande comporte des points forts, mais doit être retravaillée.

# Échelle de cotation 3

Une demande qui s’inscrit dans la partie inférieure de l’échelle ne sera pas financée :

Entre 3,0 et 3,4 : la demande a ses bons coups, mais elle comporte de nombreuses limites.

Entre 0 et 2,9 : la demande comporte des failles importantes et n’est pas prête à être financée.

# Évaluation du budget

La section qui suit porte sur l’évaluation du budget demandé dans le cadre du concours de subventions Projet.

# Évaluation du budget 2

L’évaluation du budget est une autre composante du processus. Elle implique de vérifier le budget demandé et la justification afférente, sans toutefois en produire un examen détaillé, point par point.

Les évaluateurs doivent déterminer si le budget demandé est approprié pour mener à bien le projet proposé et s’il est réaliste et bien justifié au regard des fonds actuellement détenus par le candidat. Il incombe à ce dernier d’exposer clairement pourquoi les fonds demandés sont requis et dans quelle mesure ils se distinguent des fonds actuellement détenus. Les évaluateurs peuvent recommander que le budget demandé reste inchangé ou qu’il soit réduit.

Les évaluateurs sont tenus d’expliquer leur recommandation dans la section « Recommandation budgétaire », qu’elle préconise le maintien ou la réduction du budget demandé.

L’évaluation du budget n’est pas prise en compte dans l’évaluation scientifique et ne doit donc pas influer sur la cotation des demandes. Les IRSC s’appuient toutefois sur l’expérience et le jugement des évaluateurs pour estimer les besoins budgétaires des projets proposés.

# Autres ressources

Les ressources affichées à l’écran vous fourniront des renseignements supplémentaires pour vous préparer à l’évaluation des demandes présentées au concours de subventions Projet. Avant de quitter le module, nous vous invitons à répondre à [notre sondage](https://ca1se.voxco.com/S2/?st=10PfBH%2FDtvEovyyrLTWr66vSNMm46F21UX3HjZW8XB4%3D&lang=FR) afin de faciliter le suivi mis en place par les IRSC et d’améliorer la qualité de l’apprentissage.

Vous pouvez quitter le module et retourner à [la page d’apprentissage](https://cihr-irsc.gc.ca/f/50559.html) ou passer au module suivant, qui concerne les [rôles des membres du comité](https://cihr-irsc.gc.ca/lms/f/cor/projet-04-roles-des-membres-du-comite/).